

**Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis 61 / 2015
Règlement du Conseil communal – modification de l'article 75**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 26 août 2015 à la maison de commune.

Elle était composée de Messieurs Christian Gonin, Premier membre, Yves-Marie Hostettler, Etienne Fleury et Alain Husson, rapporteur. Messieurs Bernard Python et Olivier Lyon, son remplaçant au sein de la commission, se sont excusés. La majorité des membres étant présents, la commission a pu valablement délibérer.

Lors de la réunion de cette commission, Monsieur Louis Savary, Syndic et Madame Jacqueline Dieperink, Présidente du Conseil communal étaient également présents.

La finalisation du présent rapport s'est faite par échange de courriels.

Observations / commentaires

Selon le dictionnaire « Larousse », *prendre connaissance de quelque chose* revient à l'examiner, l'étudier, le lire s'en informer. La modification demandée par les services de l'Etat ne pose donc aucun problème aux yeux de la commission.

Conclusion

En conclusion, la commission, à l'unanimité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le préavis 61 / 2015 tel que présenté et
- de donner décharge à la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 8 septembre 2015

La commission :

Christian Gonin, Premier membre

Yves-Marie Hostettler


Etienne Fleury

Alain Husson, rapporteur
